

Jeudi 19 juin 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-27

BORNES D'APPEL D'URGENCE

Le jeudi 19 juin 2025 à 14h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Josy CHAMBON - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Adeline DUMON -
Richard GALY - Bruno GENZANA - Roland MAY - Clémence PARODI - Virginie PIN - Gilles RIPERT

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Élodie PRESLES a donné sa procuration à Roland MAY
Patrick RANCHAIN a donné sa procuration à Marion COUTRIS
Jean-Pierre RICHARD a donné sa procuration à Richard GALY
Alexandra TIMÁR a donné sa procuration à Michaël DIAN

ÉTAIENT ABSENTS :

Chantal EYMEUD - Michel KELEMENIS - Edward de LUMLEY - Muriel MAYETTE-HOLTZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2023-07 du Conseil d'Administration d'Arsud du 15 juin 2023 adoptant la modification des conditions générales de location,

VU la délibération n°2025-02 du Conseil d'Administration d'Arsud du 5 février 2025 adoptant le complément de la tarification du parc de matériel,

VU les Conditions générales de location d'Arsud,

Considérant :

- Que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a approuvé, par délibération n°21-4 du 19 février 2021, le plan « Région Sud, la région sûre »,
- Que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé, sur le fondement de la délibération n°23-0656 du 26 octobre 2023, d'engager une phase expérimentale pour le déploiement de bornes d'appels d'urgence autour de 12 sites régionaux présentant des enjeux en termes de sécurité et notamment aux abords des lycées et des gares,
- Que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur envisage d'adapter le dispositif afin de pouvoir répondre à l'ensemble des problématiques de sécurité sur les autres sites d'intérêt régional (parcs naturels, festivals...),

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20250619-2025-27-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2025

- Qu'il entre dans les objectifs d'Arsud de construire et consolider des partenariats structurants avec les organisations culturelles, les lieux, les festivals,
- Que les missions d'Arsud sont : l'accompagnement de professionnels de la culture, la conception, la production et la réalisation d'actions artistiques et culturelles, l'assistance technique aux acteurs culturels, le recueil, l'analyse et la mise à disposition de ressources concernant les différents secteurs culturels,
- Qu'Arsud est un établissement régional identifié comme partenaire des festivals régionaux, en particulier par le biais de son parc de matériel de spectacle,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- De permettre à Arsud de participer, aux côtés de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, à une expérimentation sur la mise à disposition d'une borne d'appel d'urgence à des festivals durant l'été 2025,
- Qu'Arsud puisse accepter la mise à disposition gratuite d'une borne d'appel d'urgence, par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont les modalités pourront être définies par convention,
- Qu'Arsud puisse intégrer cette borne dans son catalogue de matériel de spectacle, et la proposer à la location des usagers de son parc de matériel aux mêmes conditions générales de location et d'accessibilité,
- Que cette borne soit proposée gratuitement, à un ou plusieurs festivals régionaux sur la base du volontariat,
- Qu'un mode d'emploi de la borne, rédigé par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit communiqué à Arsud,
- Que cette phase d'expérimentation fasse l'objet d'une enquête auprès du ou des utilisateurs, cette enquête étant menée par Arsud.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 19 juin 2025

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE



Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20250619-2025-27-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2025